



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 13-CC/2017/CCDS

CLOTURE DU BUDGET DES AIDES MÉNAGERES À DOMICILE (AMD)

Séance du 21 avril 2017

Date de convocation : 18 avril 2017- 2^{ème} convocation

L'an deux mil dix-sept et le vingt et un avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Christian PITTA, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Jean-Etienne ANTOINETTE, Sylvio BOCAGE, Edgard CHOCHO, Françoise FREDOC, Justine SAIBOU, Cornélie SELLALI BOIS-BLANC

Absents excusés ayant donné procuration :

Stéphane ANTOINETTE à Edgard CHOCHO

Emilie VENTURA-CLET à Christian PITTA

Vanessa BOIS-BLANC-CHASE à Didier BRIOLIN

Enrico WILLIAM à Justine SAIBOU

Daniel MANGAL à François RINGUET

Absent excusé :

Jacquy PIERRE-MARIE, Delphine DARRIGADE

Absents non excusés :

Denis BURLLOT, Pierre HO- WEN-SZE, Claudine CAILLOT, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Wansy JEAN-FORT, Line LETARD, Annick LEVEILLE ARON, Jean-Claude MADELEINE, Myriam MARIN, Isabelle NIVEAU, Annie ROBINSON, Jean-Marie TORVIC, Céline ZULEMARO

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Didier BRIOLIN**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Dans le cadre de la dissolution du CIAS au 31/12/14, un budget annexe a été mis en place pour le suivi des activités des aides ménagères transférées à la CCDS.

Cependant en l'absence d'une part de l'agrément délivré par la Collectivité Territoriale de la Guyane et d'autre part d'une convention de financements des prestations des aides ménagères à domicile, les opérations ont été retracées dans la fonction 520 du budget principal de la CCDS.

De ce fait le budget annexe n'ayant jamais enregistré de mouvement pendant ces deux dernières années et la réglementation permettant de poursuivre l'enregistrement des écritures à la fonction 520, il est donc proposé de clôturer le budget annexe.

Aussi, je vous demande donc de bien vouloir vous prononcer quant à la clôture du budget annexe des aides ménagères à compter du 31/12/2016. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Vu l'instruction budgétaire M22 ;

Considérant que les exercices 2015 et 2016 du budget des aides ménagères n'ont enregistré aucune réalisation ;

Considérant que l'ensemble des dépenses est assuré par le budget principal de la CCDS dans la fonction 520 ;

Vu l'avis du bureau en date du 18/04/2017 ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents,

APPROUVE la clôture du budget annexe des aides ménagères au 31/12/2016

AUTORISE Monsieur le Président à **SIGNER** toutes les pièces administratives, juridiques s'y rapportant.

Mesdames Line LETARD et Céline ZULEMARO, Messieurs Denis BURLLOT et Wansy JEAN-FORT se sont absentés momentanément.

Vote :

Nombre de conseillers en exercice : 35
-Quorum : 18
-Nombre de conseillers présents : 11
-Nombre de procurations : 05
-Nombre de votants : 16
-Pour : 15 (dont 05 procurations)
-Contre : 01
-Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 21 avril 2017

Pour extrait et certifié conforme

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président, par délégation,

